

Sauvons l'Université !

<http://www.sauvonsluniversite.fr>

Newsletter n° 24 – février 2010

Dramatique concours de circonstance : nous voulons les écrits des concours au printemps 2011 !

Le calendrier choisi par le ministère pour les concours de l'année 2011 est emblématique de l'ensemble de la réforme de la formation des enseignants. S'y lisent le mépris pour l'idée même de formation et l'absence totale de prise en compte de l'intérêt des étudiants. Demander que les concours soient maintenus au printemps c'est, de notre part, tenter d'agir sur l'aspect le plus ubuesque de cette réforme tout entière néfaste pour la formation des enseignants et pour l'avenir des élèves et des étudiants ; c'est rappeler qu'il faut du temps pour former au métier d'enseignant ; c'est redire encore une fois que c'est aux universités d'organiser la formation des enseignants, non aux rectorats, aux instituts catholiques et aux officines privées.

Au fur et à mesure de l'annonce des dates des prochains concours de recrutement des enseignants, on réalise en effet ce qu'elles signifient et l'incrédulité grandit :

- Il s'agirait de préparer les concours de professeurs des écoles comme ceux des professeurs des lycées et collèges en un mois (écrits des concours du CRPE, dont la nature des épreuves est modifiée, en septembre ; exemple d'un CAPES, celui d'histoire et géographie : écrits le 3 novembre) : comment mieux dire que les savoirs n'ont aucun sens, puisque les programmes ne seront connus que tardivement ?

- Les épreuves de l'automne 2010 seraient de fait réservées aux collés de la session du printemps 2010, ce qui constituerait une entorse à l'égalité entre les candidats. Le concours 2011 serait-il conçu comme le rattrapage du concours 2010 ? Les candidats se présentant pour la première fois auront-ils l'occasion de préparer en temps réel les épreuves lors de « concours blancs » ?

- Les inscriptions aux concours sont annoncées à une date où nombre de candidats engagés dans la fameuse « année transitoire » ne sauront pas s'ils ont le master nécessaire à leur inscription : cherche-t-on à limiter les candidatures à quelques centaines de personnes ?

- En outre, certains IUFM ont déjà annoncé la reprise des cours en août (voir <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article3434>) : au-delà de la dégradation inacceptable des conditions de travail que cela représente pour les enseignants, plusieurs questions doivent être posées :

- Auront-ils des étudiants devant eux ? Ceux-ci peuvent-ils enchaîner deux sessions de concours à quelques semaines d'intervalle ? Combien peuvent se permettre de ne pas

travailler de manière rémunérée l'été ? Imagine-t-on qu'ils n'aient pas déjà organisé leur activité estivale ?

- Qu'en est-il des coûts induits par l'ouverture des bâtiments (alors que certaines universités cherchent déjà à augmenter les plages de fermeture durant l'année afin de réduire leurs dépenses) ? Imagine-t-on, pour résoudre ce problème, de nous proposer de mettre des cours en ligne en libre service, alors que la préparation des concours est le lieu de développement d'une relation scientifique et méthodologique entre enseignants et candidats ?

- Quelles seraient les répercussions de ce calendrier sur les services de l'ensemble des personnels universitaires ? Il affecterait gravement à la fois le maintien des postes dans les IUFM et celui des traitements dans les UFR.

Vue l'improvisation ministérielle, qui révèle un mépris profond de la situation des étudiants et de la conscience professionnelle des enseignants, il importe :

- de faire connaître partout les effets de cette mesure sur les services (en interne dans les UFR et dans les IUFM) ;
- de dénoncer l'inégalité entre les candidats et d'en avertir les étudiants ;
- de faire voter partout des motions demandant le maintien des écrits de concours au printemps 2011 (avec formation alternée des fonctionnaires-stagiaires sur décharge horaire, l'année suivant leur recrutement), à envoyer aux présidents des jurys de concours et aux deux ministères concernés ;
- de faire relayer par les instances centrales des universités, que nous avons élues le refus de ce calendrier absurde (voir par exemple la motion votée par le C.A. de Grenoble 3 <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article3393>) ;
- d'alerter les responsables politiques des effets délétères d'une telle disposition.

Pas plus qu'une masterisation « rien en un », ce calendrier inapplicable ne doit pas s'appliquer !